

## Lacs alpins : une démarche de progrès et de qualification

**Les territoires lacustres, milieux complexes et sensibles, doivent mettre en place une stratégie de développement durable pour préserver leur attractivité. Les lacs alpins ont constitué le réseau Alplakes, dans le cadre d'un programme Interreg IIIB à l'initiative de la Région Rhône-Alpes, afin de disposer d'une plate-forme d'échange de bonnes pratiques et de créer une synergie favorable au développement d'une offre d'écotourisme.**

### Lacs alpins : un réseau transnational

Les lacs alpins ont de nombreuses caractéristiques communes physiques, écologiques, socio-économiques, fondatrices d'une identité spécifique, ainsi qu'un intérêt culturel et un pouvoir attractif importants. Leurs eaux sont largement exploitées, leurs rives souvent très peuplées et ils subissent une pression démographique et économique qui peut être préjudiciable à la qualité des eaux et à l'environnement.

La Région Rhône-Alpes est chef de file du projet Alplakes, réseau transnational des lacs de l'espace alpin, créé en 2005. Dans ce cadre, la MITRA, mission ingénierie de Rhône-Alpes Tourisme, a animé le groupe d'action intitulé « Écotourisme lacs alpins ». Cette réflexion a abouti à une définition commune de l'écotourisme et à la mise en place des outils nécessaires à une démarche de qualification.

« Le réseau des lacs alpins Alplakes s'est fixé pour mission de développer et de promouvoir les pratiques de gestion durable des lacs et de leurs bassins versants, de favoriser l'échange d'expériences entre les collectivités territoriales concernées par la restauration et la valorisation des patrimoines lacustres, de mener des actions concertées de promotion, de sensibilisation et des expérimentations pilotes, explique **Danielle Romagnoli**, responsable ingénierie eau à la MITRA et chef de projet du programme Alplakes.

Le programme Alplakes (1<sup>er</sup> janvier 2005-31 janvier 2008, *www.*

*alplakes.org*) a pour objectif de concilier, sur le long terme, le développement des lacs alpins et la préservation de leurs richesses écologiques, avec une dimension environnementale et touristique. Ce réseau, soutenu par l'Union européenne dans le cadre du programme d'initiative communautaire Interreg IIIB Espace alpin, réunit le GIP du lac du Bourget, l'office de tourisme d'Aix-les-Bains, le Syndicat mixte du lac d'Annecy, Rhône-Alpes Tourisme/MITRA, les régions Lombardie et Vénétie, les provinces de Trento et de Belluno, le district touristique des lacs du Piémont, l'Agence régionale de protection de l'environnement du Piémont, l'Institut national de biologie de Slovénie, le Land et l'Institut de recherche des lacs de Carinthie. La Région PACA et le Syndicat intercommunal d'aménagement du Chablais (rive française du lac Léman) ont rejoint le réseau en tant qu'observateurs. La MITRA a travaillé avec le groupe de travail Rhône-Alpes (offices de tourisme, animateurs tourisme des contrats de développement Rhône-Alpes et des territoires lacs, CDT Savoie et Haute-Savoie, conseil général de l'Isère...).

Nous avons défini l'écotourisme avec nos partenaires, décliné nos valeurs et des outils d'identification de "l'éco-touristicité" de ces espaces. Nous avons élaboré et testé des outils et des méthodes de développement de l'écotourisme des lacs alpins.

Le premier programme comportait un volet environnement (étude scientifique et aspects sanitaires) et un volet tourisme (pratiques

durables, écotourisme) piloté par la MITRA. Les travaux ont permis d'avancer en matière de connaissance et d'observation des milieux lacustres, de sensibilisation du public, de restauration écologique et patrimoniale des lacs, de valorisation touristique privilégiant la découverte des milieux. À terme, l'objectif est de pérenniser le réseau des lacs alpins et de qualifier une offre Alplakes correspondant à nos critères, à nos valeurs. Nous proposons d'intégrer la mise en œuvre opérationnelle (gestion environnementale, observation, mise en commun des bases de données, mise en valeur patrimoniale et touristique) dans un éventuel deuxième programme Interreg.

### Une réflexion structurante

L'approche menée dans le cadre du groupe Écotourisme lacs alpins doit servir de repère pour insérer des actions écotouristiques mises en place sur les lacs dans les procédures d'accompagnement en cours sur les territoires. »

« Initialement, l'espace test comptait une cinquantaine de lacs de plus de 1 000 hectares ; actuellement, il en compte environ 150 car il intègre des lacs de moins de 1 000 hectares en phase de développement touristique, précise **Mathieu Maisonnasse**, chargé de mission écotourisme lacs alpins à la MITRA. Une partie des travaux du programme concerne l'utilisation de la ressource en eau avec la lutte contre les pollutions et l'évaluation de l'impact des activités touristiques (dont la baignade) sur

sa qualité. Cette réflexion a été menée en partenariat entre spécialistes de l'environnement et du tourisme. Nous avons réalisé un *Guide des bonnes pratiques des espaces partenaires* en matière de tourisme durable et d'écotourisme, diffusé aux membres du réseau. L'exemple de ces initiatives plus ou moins avancées peut inciter des collectivités ou des opérateurs à rejoindre le réseau des lacs alpins. Après avoir mené une analyse comparative des labels existants, nous avons mis en place une démarche de qualification écotouristique, étape intermédiaire vers une éventuelle labellisation. Cette démarche repose sur une définition de l'écotourisme à l'échelle des six pays de l'arc alpin. L'écotourisme est un tourisme axé sur la nature, qui possède une composante éducative, une forme de développement qui contribue au bien-être des collectivités locales et encourage leur participation, et qui contribue à la protection du patrimoine naturel et culturel. Cette définition constitue la base du référentiel "Démarche de progrès et de qualification tourisme durable lacs alpins", véritable processus d'apprentissage ayant pour but d'aider les destinations et les opérateurs du tourisme à définir une stratégie et un plan d'actions en faveur du tourisme durable. »

## Aiguebelette : vers une gestion globale

La communauté de communes du lac d'Aiguebelette (10 communes, 4 000 habitants, Savoie) est constituée de communes rurales qui subissent la pression foncière de Grenoble, de Chambéry et de Lyon. Le lac d'Aiguebelette (540 hectares), membre du réseau Alplakes, est en phase d'étude de bilan du contrat de bassin versant du lac (1999-2005), dispositif qui vise à protéger et à mettre en valeur les milieux aquatiques et qui comporte en général trois volets (lutte contre les pollutions, restauration et mise en valeur des milieux aquatiques, sensibilisation et pédagogie de l'environnement). **Un contrat de lac est un outil opérationnel, un programme d'actions avec un planning et des budgets prévisionnels sur une durée limitée.**

« Une réflexion est engagée pour élaborer un nouveau document d'objectifs pour les territoires, explique Ludovic Ayot, chargé de mission du contrat de bassin versant. Nous souhaiterions aller vers un nouveau contrat fondé sur la qualité environnementale, en ouvrant le champ de vision vers des thématiques plus transversales (urbanisation, développement touristique, avenir de l'agriculture).

Ce document d'objectifs, qui devra être validé par la communauté de communes du lac d'Aiguebelette (CCLA) puis par le comité de bassin du lac d'Aiguebelette, se déclina en programme d'actions qui pourront s'intégrer dans un nouveau contrat de lac et bénéficier d'autres dispositifs permettant de financer un volet tourisme.

L'étude de bilan permet de définir les perspectives à l'issue du contrat, les enjeux qui subsistent. Elle s'appuie sur un état des lieux très exhaustif du bassin versant avant contrat et après contrat, notamment l'évolution des pressions qui s'exercent sur les milieux. La qualité de l'eau et des milieux naturels, qui constituait l'axe central du contrat lac, demeure la thématique principale des nouvelles propositions de gestion du bassin versant.

### Préserver la qualité de l'eau

Le premier volet du contrat lac était la lutte contre la pollution d'origine domestique, volet essentiel pour le lac d'Aiguebelette avec des enjeux de nature écologique, environnementale, économique et touristique. Sur ce volet, l'objectif du contrat était d'éviter la dégradation de la qualité de l'eau pouvant altérer les usages principaux du lac (alimentation en eau potable, baignade, activités nautiques, pêche...). Les collectivités ont amélioré le réseau d'assainissement et la société des autoroutes AREA a mis en place des dispositifs pour limiter les risques de pollution accidentelle sur la rive. La prochaine étape consistera à tenter de limiter la pollution d'origine agricole. Ce volet était doté d'un budget global prévisionnel sur six ans d'environ 4,9 M€ (Région Rhône-Alpes, conseil général de Savoie, Agence de l'eau, services de l'État, EDF, AREA...). Nous avons réalisé environ 7,6 M€ de travaux (conseil général de Savoie : 35 %, Agence de l'eau : 26 %, CCLA : 26 %, Région Rhône-Alpes : 8 %, Europe : 5 %).

### Lacs alpins : un processus évolutif

- La démarche de progrès et de qualification s'adapte au rythme de développement de chaque destination.
- Le formulaire d'adhésion, la convention d'engagement, le *Guide suivi et évaluation* et la charte Alplakes tourisme durable sont les documents contractuels auxquels doit souscrire une destination candidate.
- Les territoires qui respectent les valeurs communes du réseau des lacs alpins et qui développent et maintiennent des pratiques touristiques durables (réduction des impacts de la destination sur l'environnement, promotion de moyens de transports écologiques, valorisation du patrimoine, programmes pédagogiques...) seront reconnus comme destinations de tourisme durable.
- Le processus d'évaluation porte sur les progrès réels et mesurables réalisés par chaque destination entre la signature de la charte et le moment où la destination est évaluée.
- Des outils de pilotage et d'évaluation permettent d'accompagner les territoires et les opérateurs (hébergement, restauration, activités, équipements) dans cette démarche qui pourra valoriser le potentiel de développement touristique durable des régions montagneuses et des espaces lacs et contribuer à la création d'une nouvelle offre de tourisme écologique autour des lacs alpins européens afin de développer la fréquentation à l'année.

La structure initiale animatrice du contrat était le Syndicat mixte d'aménagement du lac d'Aiguebelette, dissous en 2003 et dont les compétences ont été reprises en 2004 par la CCLA.

La CCLA, qui a la compétence tourisme, souhaiterait promouvoir, en partenariat avec les acteurs du tourisme, un développement écotouristique pour améliorer les retombées économiques du tourisme, sensibiliser les visiteurs et la population locale aux enjeux de préservation de l'environnement et limiter la surfréquentation. Il s'agirait d'élaborer un projet de développement touristique à long terme basé sur la qualité environnementale du site. Cette orientation permettrait de faire du lac et de son territoire une destination écotouristique reconnue et de préserver son attractivité liée à la qualité des eaux et des milieux naturels qui constitue une marque d'identité du territoire.

Au début du XX<sup>e</sup> siècle, des bâtisses bourgeoises et des hôtels se sont installés sur les rives du lac qui accueillait un tourisme de villégiature. Puis l'hôtellerie a décliné, relayée par le camping. Actuellement, il s'agit surtout d'un tourisme de proximité périurbain à la journée avec une prédominance de la baignade, qui génère une surfréquentation dès les premiers week-ends de juin (stationnement sauvage, déchets, pénétration du public sur une partie des 70 hectares classés en zone de biotope pour accéder aux rives...). Le plan d'eau, privé, appartient à EDF et à une famille qui ont délégué la gestion du lac à la communauté de communes du lac d'Aiguebelette. Les rives sont en grande partie privées. Les plages, peu nombreuses, sont gérées par des communales, par la CCLA (ainsi que deux bases de loisirs) ou par des opérateurs privés (campings, plagistes). Le lac étant interdit aux bateaux à moteur thermique, on y navigue à la voile, à la rame ou en bateau électrique. Il est réputé pour la pêche au lavaret et l'aviron. Un garde de lac

employé par la CCLA assure la surveillance.

### Un objectif de cohérence

La mise en œuvre d'une politique de développement touristique durable raisonnée et concertée est subordonnée à une démarche de maîtrise du foncier autour du lac afin d'éviter un processus de privatisation. Elle est indissociable d'un processus de préservation et de valorisation de l'environnement naturel, patrimonial et humain et d'une recherche de cohérence entre les activités des touristes, des excursionnistes et les loisirs des résidents.

Les projets de valorisation touristique et pédagogique devraient être accompagnés par une politique de valorisation paysagère et patrimoniale liée aux milieux aquatiques. Un diagnostic paysager permettrait de rouvrir des points de vue sur le lac, de traiter des altérations du paysage. La création d'une maison du lac est en projet. Elle abriterait l'office de tourisme existant sur le lac, un pôle de découverte de l'environnement, les services administratifs de la CCLA et permettrait de mieux répartir les flux sur le territoire.

**Il s'agirait de mettre en place une gestion globale et durable des milieux naturels assurant la cohérence entre les orientations environnementales, touristiques, agricoles et les politiques d'urbanisation.** Il serait nécessaire d'intégrer au SCOT les objectifs liés à la préservation de la qualité environ-

nementale ainsi que des actions et des objectifs en termes d'urbanisation du territoire afin de limiter la pression foncière et démographique (diminution du nombre de résidences secondaires au profit des résidences permanentes, progression de l'habitat diffus). Les cinq communes riveraines ont élaboré leur PLU de manière concertée. Nous avons mis en place des indicateurs permettant d'améliorer la connaissance et le suivi des évolutions du territoire et de son environnement, indispensables pour garantir la pertinence et la cohérence des actions. Il s'agit également d'harmoniser les usages de l'eau sur ce lac naturel (hydroélectricité, alimentation de 5 000 foyers en eau potable, usages récréatifs, sportifs, contemplatifs). Le lac d'Aiguebelette est un milieu complexe et fragile situé à une dizaine de kilomètres de Chambéry, 80 kilomètres de Lyon, 40 kilomètres de Grenoble, 50 kilomètres d'Annecy, qui doit répondre à des enjeux démographique forts avec des moyens limités. La question du positionnement du territoire va se poser : allons-nous rester une destination touristique ou devenir une zone périurbaine ?

Le contrat de lac, aboutissement d'une réflexion entre les acteurs, a permis de créer une dynamique, un lieu d'échanges et de réaliser des actions. Pour structurer l'offre touristique, il s'agira d'élaborer un projet global et de trouver, pour chaque action, les outils d'accompagnement ou de financement dans le cadre des dispositifs de soutien existants. » ■

#### **Contrat de lac : le dispositif**

- Les contrats de milieux sont des contrats fixant pour un milieu donné (rivière, lac, baie, nappe) des objectifs en termes de qualité des eaux, de valorisation du milieu aquatique et de gestion équilibrée des ressources en eau et prévoyant de manière opérationnelle les modalités de réalisation des travaux nécessaires pour atteindre ces objectifs (programme d'actions sur cinq ans, désignation des maîtres d'ouvrage, du mode de financement, des échéances des travaux...).
- Les partenaires sont le préfet de département, l'Agence de l'eau, les collectivités locales (conseil régional, conseil général, communes, syndicats intercommunaux...), l'État.